

Au cœur du réseau de transports d'Île-de-France, **Île-de-France Mobilités imagine, organise et finance des solutions innovantes pour toutes les mobilités d'aujourd'hui et de demain.**

Vos transports changent !



Offre de transport adaptée au rythme de vie des Franciliens (des bus plus souvent et plus tard)



Matériel roulant plus confortable (nouveaux trains, bus « zéro émission », ...)



Nouvelles mobilités en complément du réseau classique (covoiturage, Parcs Relais, parkings vélos, Véligo Location, ...)



Services numériques du quotidien (navigateur multimodal régional, information en temps réel, ...)

Le règlement intérieur

Afin de participer à la sécurité et au confort de tous, **l'usager, ou ses responsables légaux s'il est mineur, s'engagent à :**

→ **Informez l'autorité organisatrice et le transporteur de tout changement de situation impactant le service :**

- 15 jours avant en cas de déménagement, de changement de l'emploi du temps ou de stage ;
- 12 heures avant en cas d'absence.

→ **Être ponctuel au lieu de prise en charge :**

- à l'aller, le conducteur n'attend pas plus de 5 minutes avant de continuer son circuit ;
- au retour, au-delà de 10 minutes d'absence des responsables légaux, le mineur peut être remis aux forces de Police ou de Gendarmerie.

→ **Respecter les règles de sécurité et les consignes du conducteur.**

→ **Respecter les personnes et les biens.**

Le non-respect de ces règles sera sanctionné par :

- Une lettre d'avertissement.
- Une exclusion temporaire du transport de 3 jours ouvrables en cas :
 - de non-respect des personnes et des biens ;
 - de récidive suite à une lettre d'avertissement.
- Une exclusion temporaire du transport de 6 jours ouvrables en cas de récidive suite à une première exclusion.
- Une exclusion définitive du transport en cas de récidive après l'exclusion de 6 jours.



Les 5 règles pour voyager en sécurité



À la montée

Je suis à l'heure au lieu de prise en charge.

Pendant le trajet

- **Ma ceinture de sécurité** est attachée.
- **Je reste assis et calme** pendant tout le trajet.
- **J'ai un comportement respectueux** vis-à-vis du conducteur et des autres voyageurs.



À la descente

Je reste sous la surveillance du conducteur jusqu'à ma prise en charge par un adulte responsable.



À tout moment, je peux interpeller Île-de-France Mobilités pour signaler un dysfonctionnement pouvant mettre en cause la qualité de service et la sécurité de mon transport.



Un **service de transport** gratuit est mis en place par Île-de-France Mobilités pour les élèves et étudiants handicapés.



Les modalités d'inscription

1 DOSSIER

Votre dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) doit être à jour.

2 INSCRIPTION EN LIGNE

Vous devez vous inscrire en ligne chaque année scolaire : en scannant le QR code ou en renseignant le lien suivant : <http://idf-mobilites.fr/tsa-inscription>



3 AVIS MÉDICAL

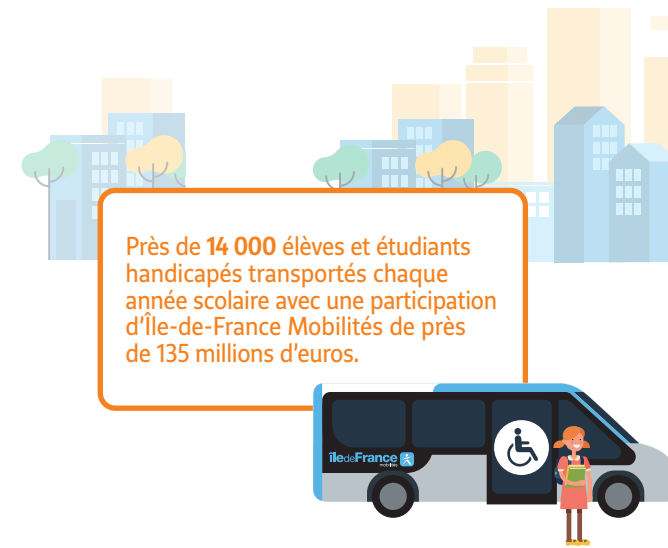
Île-de-France Mobilités met en place le Transport Adapté sous réserve d'un avis médical favorable (MDPH).

Les trajets pris en charge (un aller-retour par jour)

- ▶ Entre le domicile habituel et l'établissement scolaire ou universitaire.
- ▶ Les **déplacements vers les lieux de stage** :
 - D'une durée minimum de 2 journées entières consécutives.
 - Une convention signée transmise par les parents au minimum 15 jours avant.
- ▶ Apprentissage entre le domicile et l'établissement scolaire ou le lieu d'apprentissage.
- ▶ Examen scolaire sur présentation de la convocation.

Les trajets non pris en charge (liste non exhaustive)

- ▶ Les établissements médicaux-sociaux (IME, IMPRO, ITEP, CMPP, hôpital, SESSAD...).
- ▶ Les rendez-vous médicaux.
- ▶ Les sorties pédagogiques ou sportives.
- ▶ Les activités extra ou péri-scolaire (centre de loisirs, études...)
- ▶ Les modifications ponctuelles d'emploi du temps (absence d'un professeur...)
- ▶ Les journées de découverte ou d'intégration dans un autre établissement.



Les horaires de prise en charge

- ▶ Selon les heures de début et de fin de cours.
- ▶ À partir du collège, il est admis que les élèves puissent attendre en permanence au plus 2h avant le 1^{er} cours ou après leur dernier cours.

EXEMPLE

Si deux élèves du même circuit débutent leurs cours avec 2h d'écart, **2 trajets différents** sont mis en place.

Si en revanche ils débutent leurs cours avec 1h d'écart, **un trajet unique** est mis en place en fonction de la 1^{re} heure d'arrivée et de la dernière heure de départ.

Les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents entre le domicile et le véhicule à l'aller et au retour.



Vos interlocuteurs

Services transports adaptés d'Île-de-France Mobilités

Paris : ta75@iledefrance-mobilites.fr
Yvelines : ta78@iledefrance-mobilites.fr
Essonne : ta91@iledefrance-mobilites.fr
Hauts-de-Seine :
ta92@iledefrance-mobilites.fr
Seine-Saint-Denis :
ta93@iledefrance-mobilites.fr
Val-de-Marne : ta94@iledefrance-mobilites.fr
Val d'Oise : ta95@iledefrance-mobilites.fr

! Attention

Pour les élèves et étudiants résidant dans le département de la Seine-et-Marne, prendre contact avec le service transports du Conseil Départemental : ta77@departement77.fr

▶ Transport organisé par la famille en avance de frais

- Avec utilisation du véhicule personnel : remboursement sur présentation de factures acquittées accompagnées des attestations de présence (au préalable 3 devis sont joints à la demande de transport, dont un aura été validé par Île-de-France Mobilités ou le CD 77)
- Avec utilisation d'un transporteur : remboursement sur présentation de factures acquittées accompagnées des attestations de présence (au préalable 3 devis sont joints à la demande de transport, dont un aura été validé par Île-de-France Mobilités ou le CD 77 l'année précédente)



! Attention !

Le délai de traitement peut aller jusqu'à un mois.

